

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-040 DU 2 FEVRIER 1999

Chargeant monsieur **Saka SALEY**, Ministre du développement rural, de l'intérim de Monsieur **Félix Essou DANSOU**, Ministre des Mines, de l'énergie et de l'Hydraulique pour compter du 2 février 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n°98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;

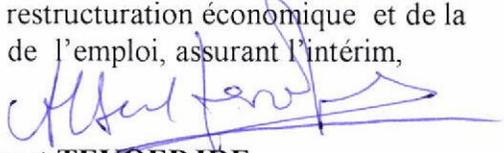
VU le décret n° 99-037 du 1er Février 1999 chargeant Monsieur Albert TEVOEDJRE ministre de l'intérim du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi du Président de la République pour compter du 1er Février 1999 ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 2 Février 1999, monsieur **Saka SALEY**, ministre du Développement rural est chargé de l'intérim du ministre des Mines, de l'énergie et de l'hydraulique pendant l'absence de Monsieur **Félix Essou Dansou**.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal officiel.-

Fait à Cotonou, le 2 Février 1999
Pour le Président de la République, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement absent, le ministre du
Plan, de la restructuration économique et de la
promotion de l'emploi, assurant l'intérim,


Albert TEVOEDJRE.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 MEHU 4 MMEH 4 SGG 4
AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB.